



Droit a récompenses pour travaux

Par **kevin terrestre**, le **08/11/2016** à **09:30**

Bonjour,

Mon épouse et moi sommes mariés depuis 16 ans sous le régime de la communauté légale mais nous envisageons aujourd'hui de divorcer.

elle possède une maison mais j'ai payé plusieurs fois pour des travaux.

nous avons d'abord souscrit un emprunt de 40 000 euros qui est remboursé depuis peu.

j'ai ensuite financé seul des travaux a hauteur de 20 000 euros.

j'aimerais savoir si j'ai des droits sur ce bien (je sais qu'il ne m'appartient pas mais on ma parlé de "récompenses")

merci de votre attention

cordialement